filpac cgt
Le Livre, le Papier et la Communication
www.filpac-cgt.fr

Intersyndicale
CGT Groupe Saica

SAICA VEUT LICENCIER UN ÉLU SYNDIQUÉ À LA CGT

• Montreuil, le 15 juillet 2024

C'est un groupe qui ose tout !
Déjà condamné pour discriminatione syndicale, voilà maintenant que ce groupe a l'intention de licencier Romuald Attal, élu chez Saica Natur France, entreprise de récupération du papier d'une quarantaine de salariés répartis dans les deux établissements situés à St-Girond et Tarnos.

C'est à la suite d'une altercation avec un salarié que ce camarade sera convoqué le 23 juillet dans le cadre d'un entretien préalable en vue de son licenciement. La direction de cette entreprise du groupe Saica a là, trouvé le moyen qu'elle cherchait depuis longtemps pour se débarrasser de cet élu (élu depuis 2022 seulement). Seul élu de l'entreprise, il a, dès son élection, subit de nombreuses pressions de sa direction. Une direction autoritaire, qui ne tolère aucune contestation de sa gestion et qui n'a toujours pas digéré la grève qui a eu lieu en décembre dernier.

En effet, les conditions sociales et les conditions de travail (liées aux contacts de l'amiante, poussières, outils et engins défectueux, risques psycho-sociaux...) de cette entreprise du groupe Saica sont épouvantables.

Payés au niveau du SMIC, les salariés, n'avaient aucune garantie sociale. Il a fallut qu'il y ait deux semaines de grève, du 12 au 28 décembre 2023, pour changer le cours des choses. La direction avait d'abord bloqué toute discussion. La stratégie était bien sûr de faire pourrir le conflit. Mais la détermination des salariés représentés par cet élu, appuyés par l'Union Départementale CGT de l'Ariège, et face à la médiatisation dans ce département (télé, journaux), la direction générale du groupe a finalement décidé de s'impliquer et de calmer le jeu. Des négociations ont été ouvertes en présence d'un médiateur désigné par l'inspection du travail. Des négociations qui ont permis, pour la 1ere fois de l'histoire de cette entreprise d'obtenir des avancées sociales :

- *une augmentation générale des salaires de 3%. Une prime de fin d'année de 600€ permanente ;*
- *une prime de fin d'année exceptionnelle de 1000 euros net, versée en janvier 2024 ;*
- *une prime d'intéressement de 2% à verser au titre des résultats de 2024 ;*
- *un accord sur le télétravail ;*
- *d'autres sujets de négociations, notamment sur les conditions de travail étaient prévues cette année.*

Mais voilà, les patrons ont les dents longues et la rancune tenace ! Ils ne pardonnent pas ceux qui relèvent la tête et la leur coupe dès qu'ils ont en l'occasion.

L'élu de Saica Natur a été piégé par la direction qui a amplifié l'objet de cette altercation qu'il a mise en scène, y compris en achetant certains salariés pour témoigner à charge contre Romuald.

En effet, les conditions sociales et les conditions de travail (liées aux contacts de l'amiante, poussières, outils et engins défectueux, risques psycho-sociaux...) de cette entreprise du groupe Saica sont épouvantables.

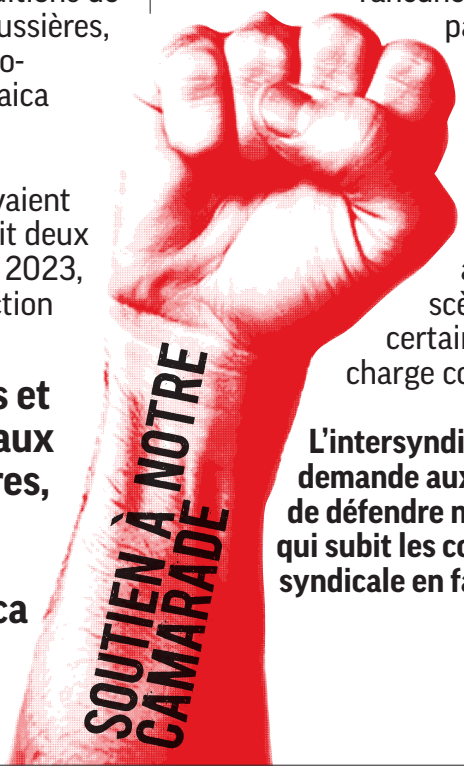

L'intersyndicale CGT du groupe Saica demande aux salariés d'être solidaires et de défendre notre camarade Romuald Attal qui subit les conséquences de son action syndicale en faveur des travailleurs.

filpac cgt
Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication
Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 55 82 85 74 / Fax : 01 55 82 85 67
www.filpac-cgt.fr / filpac@filpac-cgt.fr